

**DECISION PORTANT OCTROI DE DELEGATION DE SIGNATURE EN
MATIERE DE GESTION DU PERSONNEL**

Monsieur Maurice BRUN en sa qualité de Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Région Provence Alpes Côtes d'Azur

Vu l'article R.711-68 3° du code de commerce prévoyant la possibilité pour le président de déléguer sa signature à des agents permanents sur proposition du Directeur général,

Vu l'article 41 du Règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de Région Provence Alpes Côtes d'Azur qui fixe les conditions dans lesquelles le président peut déléguer sa signature,

Sur proposition du Directeur Général,

DECIDE

Article 1. Délégation sans possibilités de subdélégation, est donnée à Monsieur Marc ANGELATS, Directeur des Ressources Humaines de la CCIR PACA à l'effet de signer en matière de gestion du personnel :

- Les décisions portant modification des temps ou lieux de service (mobilité, affectation temporaire, demande d'autorisation à temps partiel...) à l'exclusion des directeurs,
- Les décisions rectificatives de carrière (régularisations de traitement, indemnisations...),
- Les correspondances diverses,
- Les documents de fin de contrat ou de carrière (certificat de travail, attestations, admission à la CMAC, portabilité des droits...),
- Les décisions et actes afférents à l'octroi de congés,
- Les actes de procédures du chapitre VI du Statut (convocation à l'entretien préalable, compte rendu d'entretien...),

Article 2. La présente délégation, révocable à tout moment, prend effet après information aux membres de l'Assemblée générale et cessera de plein droit à la fin de la présente mandature ou en cas de changement de statut affectant tant le déléguant que le déléguataire.

Article 3. Le Directeur des Ressources Humaines de la CCIR PACA est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera en outre portée à la connaissance du personnel par sa publication.

Article 4. La présente décision peut être contestée devant le tribunal administratif de Marseille dans le délai de deux mois à compter de sa publication en date du 23 novembre 2015.

Fait en deux exemplaires à Marseille

Le 05 novembre 2015

Le Président de la CCIR PACA



Maurice BRUN

Le Directeur des Ressources Humaines de la CCIR PACA, Monsieur Marc ANGELATS, déclare avoir reçu et pris connaissance de la présente décision de délégation de signature.

Date et signature

5.11.2015

